

Pôle Nantes Loire
Affaire suivie par Alain Billy
Tél. 02.51.86.54.14

Communes de Nantes : Quartiers Centre Ville, Malakoff, Saint-Donatien, Ile de Nantes

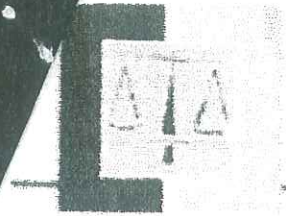
CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Gilles Retière, Vice-Président délégué de Nantes Métropole, certifie avoir affiché dans les locaux du Pôle Nantes Loire, du 6 décembre 2004 au 17 janvier 2005, la délibération du conseil communautaire n° 2004-198 du 15 octobre 2004 relative à la création de la ZAC de l’Ile de Nantes.

Fait à Nantes, le 21 janvier 2005

Gilles Retière
Vice Président





MEDIALEX

Les Annonces Légales de France

BP 51579 - 35515 CESSON-SEVIGNE CEDEX

E.mail : annonces.legales@medialex.fr

DATE et HEURE D'ENVOI 13 décembre 2004 - 17H14

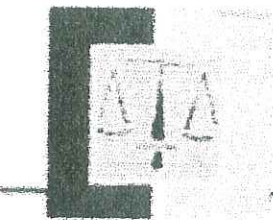
DESTINATAIRE NANTES METROPOLE
DIRECTION DE L'URBANISME

A l'attention de

De la part de Laurence CHEREL

Nombre de pages transmises 1
(y compris celle ci)

En cas de réception incomplète téléphoner au : 0.820.820.612



MEDIALEX

Les Annonces Légales de France

Téléphone : 0.820.820.612 - Télécopie : 0.820.309.009

RCS Rennes B353 403 074

BP 51579 - 35515 CESSON-SEVIGNE CEDEX - E.mail : annonces.legales@medialex.fr

ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000 €uros, représentée par son Directeur Patrick MONSEIL, déclarons avoir reçu ce jour de :

NANTES METROPOLE
DIRECTION DE L'URBANISME

Le texte d'une annonce légale concernant :

DOSSIER DE CREATION
ZAC ILE DE NANTES
RECTIFICATIF

Cette annonce paraîtra dans le journal et à la date indiquée ci-dessous :

OUEST-FRANCE 44
LOIRE ATLANTIQUE
15 décembre 2004

Patrick MONSEIL
Directeur

Cette attestation doit être accompagnée du texte de l'annonce légale.

SILOË AVM

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social :
23, rue Pineau-Chaillou
44300 NANTES
RCS Nantes 450 672 498

Par Assemblée générale extraordinaire des associés en date du 30 novembre 2004, il a été décidé à l'unanimité d'augmenter le capital de la société à concurrence d'une somme de 20 000 euros, ledit capital se trouvant ainsi porté à 30 000 euros par création de 2 000 parts nouvelles de 10 euros nominal chacune, intégralement souscrites et libérées en numéraire.

L'avis antérieurement publié se trouve en conséquence ainsi modifié :

Article 6, apports, formation du capital.

Ancienne mention :

Montant et modalités des apports : apport en numéraire.

Les soussignés font apport et versent à la société, savoir :

- M. Benoît Tostivint, d'une somme de 9 980 euros.

- M. Michel Tostivint, d'une somme de 10 euros.

- Mme Françoise Tostivint, d'une somme de 10 euros.

Soit au total : 10 000 euros.

Nouvelle mention :

Article 6, apports, formation du capital.

Montant et modalités des apports :

Apport en numéraire :

Les soussignés font apport et versent à la société, savoir :

- M. Benoît Tostivint, d'une somme de 9 980 euros.

- M. Michel Tostivint, d'une somme de 10 euros.

- Mme Françoise Tostivint, d'une somme de 10 euros.

Soit au total : 10 000 euros.

Lors de l'augmentation de capital du 30 novembre 2004, il a été apporté en numéraire la somme de 20 000 euros correspondants à la libération intégrale du nominal des parts nouvelles.

Article 7, capital social, répartition des parts, liste des associés.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à la somme de 10 000 euros.

Il est divisé en 1 000 parts de 10 euros chacune, intégralement libérées souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux, en proportion de leurs apports respectifs, de la manière suivante :

- M. Benoît Tostivint, à concurrence de 998 parts, numérotées de 1 à 998 ci : 998 parts ;

- M. Michel Tostivint, à concurrence de 1 part, numérotée de 999 à 999 ci : 1 part ;

- M. Françoise Tostivint, à concurrence de 1 part, numérotée de 1 000 à 1 000 ci : 1 part.

Total du nombre de parts sociales composant le capital social : 1 000 parts, soit mille parts.

Les soussignés déclarent expressément que toutes les parts représentant le capital social leur appartenant, sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus, correspondant à leurs apports respectifs, et sont libérées selon les modalités ci-dessus.

SCP MOREAU-BEAUPERIN

Notaires associés
28, avenue Alexandre-Goupil
44700 ORVAULT
Tél. 02 40 63 07 30

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Luc Beauperin, le 6 décembre 2004, enregistré à la recette des impôts de Nantes Sud-Est, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société civile immobilière.

Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination : SCI JCM.

Siège : Vallet (44330), 17, avenue des Papillons-Blancs.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital social : 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports.

Gérant : M. Patrick Pierre Yves Assailly et Mme Christine Nadine Judes demeurant à Vallet (44330), 17, avenue des Papillons-Blancs.

Immatriculation : la société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes.

Cession des parts : toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

SOFIRAL

Société d'avocats
Forum de la Rocade
Rue du Bignon
BP 91467

35514 CESSON-SÉVIGNÉ CEDEX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 décembre 2004 à Vertou, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Evacaire.

Siège social : 18, rue de la Chaintière 44120 Vertou.

Objet : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 années à compter de la date de son immatriculation au RCS.

Capital : 1 600 euros.

Gérance : M. Mickaël Le Leannec demeurant 18, rue de la Chaintière 44120 Vertou.

Les parts sociales ne peuvent être cédées à des personnes tierces à la société qu'avec l'autorisation préalable de l'unanimité des associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes.

SCP MOREAU-BEAUPERIN

Notaires associés
28, avenue Alexandre-Goupil
44700 ORVAULT
Tél. 02 40 63 07 30

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Luc Beauperin, le 6 décembre 2004, enregistré à la recette des impôts de Nantes Sud-Est, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société civile immobilière.

Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination : SCI JCM.

Siège : Vallet (44330), 17, avenue des Papillons-Blancs.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital social : 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports.

Gérant : M. Patrick Pierre Yves Assailly et Mme Christine Nadine Judes demeurant à Vallet (44330), 17, avenue des Papillons-Blancs.

Immatriculation : la société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes.

Cession de parts : toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Par acte sous seing privé du 22 novembre 2004, enregistré à la recette principale de Nantes sud-est, le 7 décembre 2004, bord 2004/3058, case 51, ext 24154, la société Futura France, SA, au capital de 26 904 332 euros dont le siège social est à Paris 75116, 41/43, rue Pergolèse, immatriculée sous le no 353 545 890 RCS Paris, représentée par Me Gérard Philippot, demeurant à Paris 75008, 60, rue de Londres, agissant en qualité d'administrateur judiciaire et de commissaire à l'exécution du Plan de la dite société. A cédé à la société Singer France, SAS, au capital de 100 000 euros, dont le siège social est à Paris 75017, 68, avenue des Ternes, immatriculée sous le no 451 690 085 RCS Paris, le fonds de commerce de vente au détail de machines à coudre de tous équipements de la maison, sis et exploité à Nantes 44000, Centre commercial carrefour, ZAC de la Beaujoire, moyennant le prix de 15 000 euros. La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter rétroactivement du 1er janvier 2004. Compte tenu de l'état de redressement judiciaire de la société Futura France, il ne peut y avoir d'opposition à la présente cession, les créanciers ayant été invités à déclarer

Loire-Atlantique

Avis administratifs

NANTES-MÉTROPOLE,
Communauté urbaine

Zone d'aménagement concerté
Ile de Nantes
Dossier de création

RECTIFICATIF

à l'édition du 11 décembre 2004

Suite à l'approbation du bilan de la concertation et du périmètre de ZAC, le conseil communautaire, par délibération du 15 octobre 2004 et conformément à l'article R. 311-3 du Code de l'urbanisme, a approuvé le dossier de création de la ZAC Ile de Nantes. Cette délibération est affichée pendant un mois au siège de la communauté urbaine, 2, cours du Champs-de-Mars, au pôle Nantes Loire, et à la Ville de Nantes.

Le Président
de Nantes-Métropole.

Commune de OUDON

2e AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au projet de zonage
d'assainissement

Il est rappelé que par arrêté municipal en date du 23 novembre 2004, M. le Maire de Oudon a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur les dispositions du projet de zonage d'assainissement de la commune, réalisée conformément à la loi sur l'eau.

A cet effet M. Robert Cohignac, domicilié(e) à Saint-Herblain, 3, avenue de la Passagère a été désigné(e) par M. le Président du Tribunal administratif en tant que commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroule à la mairie de Oudon, du 14 décembre 2004 au 18 janvier 2005 aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée de l'enquête, chacun peut consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de Oudon.

Le commissaire-enquêteur sera présent à la mairie les :

- 14 décembre 2004 de 9 h à 12 h ;
- 22 décembre 2004 de 14 h à 17 h ;
- 27 décembre 2004 de 14 h à 17 h ;
- 5 janvier 2005 de 9 h à 12 h ;
- 15 janvier 2005 de 9 h à 12 h ;
- 18 janvier 2005 de 14 h à 17 h.

Son rapport et ses conclusions seront transmis au maire dans le délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête et tenus à la disposition du public à la mairie.

Commune de OUDON

Q.O. 15/12/04

Ville de Saint-Nazaire

Aménagement d'un rond-point avenue de Saint-Nazaire et évacuation d'eaux pluviales

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Travaux

Nom et adresse officiel de l'organisme acheteur : mairie de Saint-Nazaire.

Personne responsable du marché : M. le maire, place François-Blanco, B.P. 416, 44606 Saint-Nazaire cedex, tél. 02.40.00.41.63, télécopieur 02.40.00.40.12, courriel : mao@mairie-saintnazaire.fr.

Type de procédure : marché négocié.

Objet du marché : aménagement d'un rond-point avenue de Saint-Nazaire et évacuation d'eaux pluviales.

Type de marché de travaux : exécution.

Lieu d'exécution :

- Lot n° 1 et 2 : avenue de Saint-Nazaire.
- Lot n° 3 : route de Gavy (secteur de Saint-Marc).

Mode de financement : convention d'aménagement.

- Rond-point avenue de Saint-Nazaire : 75 % aménageur (Francelot) et 25 % ville.
- Eaux pluviales : 30 % aménageur (Francelot) et 70 % ville.

Prestations divisées en lots : oui.

Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots.

Renseignements relatifs aux lots :

- 1. Voirie.
- 2. Éclairage public.
- 3. Évacuation d'eau pluviale.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : avril 2005.

Durée des travaux approximative :

- Lot 1 : 3 mois.
- Lot 2 : 3 mois.
- Lot 3 : 3 mois.

Le délai global de réalisation est de 3 mois pour l'ensemble des lots 1 et 2 (les lots 1 et 2 seront simultanés; le lot 3 sera à part).

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures :

- Compétences, références, moyens.

Le candidat pourra fournir tous les éléments qu'il jugera utile pour que sa candidature puisse être appréciée.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- Déclaration sur l'honneur prévue aux articles 45 et 46 du code des marchés publics.
- Lettre de candidature (DC4).
- Références des prestations similaires de moins de 3 ans.
- Déclaration du candidat (DC5).
- État annuel des certificats reçus (DC7).
- Liste des travaux exécutés au cours des 5 dernières années.
- Certificats de qualifications professionnelles.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissant) :

1. Valeur technique (pour apprécier la valeur technique de l'offre, il sera notamment tenu compte des moyens de mise en œuvre pour la réalisation des travaux).
2. Prix des prestations.

Date limite de réception des candidatures : le 6 janvier 2005, à 12 heures.

Date limite de réception des offres : le 4 février 2005, à 12 heures.

Autres renseignements : la transmission des candidatures et des offres par voie électronique n'est pas autorisée.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : service Pôle Projets, bureau d'études : Fabien Pouessel, tél. 02.40.00.42.02, fax 02.40.00.40.11, courriel : pouessel@mairie-saintnazaire.fr.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : service achats-marchés, 3 rue du Lavoir (2^e étage), M^{me} Catherine Trochon, tél. 02.40.00.41.65, fax 02.40.00.40.12.

Adresse à laquelle les offres, candidatures, demandes de participation doivent être envoyées : mairie de Saint-Nazaire, service achats-marchés, B.P. 416, 44606 Saint-Nazaire cedex.

Commune de Noirmoutier-en-l'Île

Travaux de peinture

PROCÉDURE ADAPTÉE

Objet : travaux de peinture sur deux bâtiments communaux.

Plus de 636,35 mètres carrés ouvertures comprises

Date de commencement des travaux souhaitée : le 15 février 2005.

Offre à transmettre jusqu'au 25 janvier 2005 à 12 h aux Services Techniques, rue de la Prée-au-Duc, 85330 Noirmoutier.

Pour tous renseignements : 02.51.39.15.66.

Date d'envoi à la publication : 13 décembre 2004.

Vie des sociétés

Sicav

Atlantique Régularité

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 14 bd Winston Churchill - 44000 Nantes - 342 867 363 RCS Nantes

AVIS DE RÉUNION VALANT AVIS DE CONVOCAION

MM. Les actionnaires de la Sicav Atlantique Régularité sont convoqués en assemblées générales ordinaire et extraordinaire, le mercredi 19 janvier 2005 à 9 h, au siège social 14, bd Winston Churchill - 44000 Nantes, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire

- rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice clos le 30 septembre 2004 et rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société,

- rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2004 ; rapport sur le rapport du Président pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,

- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2004 et quitus aux administrateurs,

- rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce,
- pouvoirs pour formalités.

Assemblée générale extraordinaire

- rapport du conseil d'administration sur les changements à apporter aux statuts,
- mise en harmonie des statuts avec les dernières dispositions réglementaires,
- pouvoirs pour formalités.

Les projets de résolutions ci-dessous seront soumis au vote de l'assemblée générale ordinaire.

Première résolution : l'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société, et des rapports du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2004, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur man-

Le présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée aux ordres du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentés par les actionnaires.
Le conseil d'administration.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 7 novembre 2004, il a été constitué une société civile immobilière ASEVEN, ayant son siège social 7, avenue de Bourgogne à La Baule, dont le capital social s'élève à 900 €, et qui a pour objet social l'acquisition de tous immeubles et de tous terrains, et en particulier d'un bien immobilier situé dans un immeuble à La Baule, 7, avenue de Bourgogne, ainsi que l'administration et l'exploitation, par location ou autrement, des biens désignés, pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Par assemblée générale ordinaire en date du 7 novembre 2004, a été désignée en qualité de gérant, M. Frank Gauthier, né le 23 octobre 1966 à Saint-Nazaire, demeurant à Nantes (44200), 3, rue de la Tour d'Auvergne.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Saint-Nazaire.

Avis administratif

Nantes métropole,
communauté urbaine
Commune de Nantes

RECTIFICATIF

(À L'ÉDITION DU 11 DÉCEMBRE 2004)

Zone d'aménagement concerté Île de Nantes, dossier de création.

Suite à l'approbation du bilan de la concertation et du périmètre de ZAC, le conseil communautaire, par délibération du 15 octobre 2004 et conformément à l'article R.311-3 du code de l'urbanisme, a approuvé le dossier de création de la ZAC Île de Nantes.

Cette délibération est affichée pendant un mois au siège de la communauté urbaine, 2 Cours du Champ de Mars, au pôle Nantes Loire, et à la Ville de Nantes.

Le président de Nantes métropole



Conception d'outils de communication externe

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

Marché à procédure adaptée
(article 28 du code des marchés publics)

Type de marché : services.

1. - Personne publique : Conseil Général de Loire-Atlantique, 3 quai Cainéray, BP 94109, 44041 Nantes cedex 1.

2. - Objet du marché : conception d'outils de communication externe. Numéro du mar-